



LES RIGOLARDS

40 Allée des Roses
84 130 Le Pontet
Tel : 04.90.32.66.36

Courrier électronique : lesrigolards@lesrigolards.fr
Site: <http://www.lesrigolards.fr/>



Association affiliée à la fédération française de randonnée pédestre sous le n° 2811.
Déclarée en préfecture le 21.01.97 n°210584. Journal officiel du 12.02.1997 n°1518.
Agrément Jeunesse et Sports 84-2007-11. N° SIREN : 501 749 766 APE : 926C

DEMANDE D'ADHÉSION 2009-2010

Partie à renvoyer

Nom	Prénoms	Date naissance	Téléphone	Adresse	Code postal / Ville

Licence individuelle Randos à 30 €

Licence individuelle Pleine nature à 40 €

Licence familiale Randos à 60 €

Licence familiale Pleine nature à 80 €

Indiquez par une croix le type de licence que vous souhaitez

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. La responsabilité civile «voiture ou habitation» ne peut en aucun cas couvrir ces risques.

Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé des formules d'assurance facultative pour couvrir mes propres accidents corporels.

Je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire la marche notamment en montagne et m'engage à être convenablement équipé pour la randonnée (Chaussures de rando, sac à dos, repas, eau et médicaments ou traitement en cours) et pour les activités auxquelles je participerai.

Je m'engage à fournir un certificat médical si je doute de mes capacités après une opération ou un problème de santé sérieux, dans tous les cas je dois en tenir informer les responsables du club afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires à la sécurité du groupe.

Ci-joint mon paiement par : Chèque

Espèces

A : LE :
Signature (précédée de la mention lu et approuvé)



LES RIGOLARDS

40 Allée des Roses
84 130 Le Pontet
Tel : 04.90.32.66.36

Courrier électronique : lesrigolards@lesrigolards.fr
Site: <http://www.lesrigolards.fr/>



Association affiliée à la fédération française de randonnée pédestre sous le n° 2811.
Déclarée en préfecture le 21.01.97 n°210584. Journal officiel du 12.02.1997 n°1518.
Agrément Jeunesse et Sports 84-2007-11. N° SIREN : 501 749 766 APE : 926C

DEMANDE D'ADHÉSION 2009-2010 Partie à conserver

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.

La responsabilité civile «voiture ou habitation» ne couvre en aucun cas ces risques.

La Licence assurance Randos comprend : (voir notice jointe avec la licence)

- La licence avec le magazine Passion-Rando
- L'assistance (évacuation, rapatriement, soins et caution pour un pays étranger)
- Frais de recherche **7 500 €**
- Frais de rapatriement **2 500 €**
- La défense pénale et recours **30 000 €** franchise de **200 €**
- Votre responsabilité civile en cas de problèmes en : randos, raquettes, activités de plein air
- Les dommages matériels (gîtes ou campings) dégâts des eaux, incendie **1 500 000 €**
- Les dommages aux biens confiés **20 000 €** franchise de **100 €**
- Les accidents corporels causés à un tiers : **10 000 000 €**
- Les accidents corporels causés à vous-même : décès **10 000 € + 10 % par enfant à charge**
Invalidité permanente 0 à 65 % sur la base de **20 000 €** et **30 000 €** au-delà de 66%
Forfaits dents **200 €**, lunettes **100 €** par monture et **150 €** par verres, autres prothèses **200 €**
- Activités couvertes :
 - Cheminement sur sentiers balisés ou non et hors sentiers à pied, en raquettes, ski nordique ou ski de fond.
 - Sans limites d'altitudes en montagne (sont exclus les parcours exigeants du matériel spécifiques : cordes, crochets, piolets...) et dans le monde entier.
 - Réunions associatives, statutaires, de gestion, de travail ou récréatives sur tout le territoire.

Licence assurance Pleine nature comprend : (voir notice jointe avec la licence)

- Même garantie licence Randos
- Extension des activités couvertes : parcours sur glacier avec équipement, escalade sans dépasser la cotation peu difficile des guides Vallot, Cyclotourisme, VTT, Canoë kayak, Ski, et sports de plein air tel que : boules, tennis, baignade, jeux de plage, pêches, plongée, voile. (Tous ces risques sont couverts à la condition de n'être qu'un complément à la randonnée et non une pratique régulière de l'activité sinon prendre une licence du sport concerné.)

J'ai également noté que je peux souscrire un complément de garantie, il existe 5 options

	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 5
Garantie Décès	8 000 €	8 000 €	16 000 €	-	-
Garantie Invalidité	16 000 €	32 000 €	48 000 €	-	-
Indemnité journalière				15 € / jour	25 € / jour
Supplément licence Randos	3,00 €	3,70 €	3,85 €	7,30 €	14,70 €
Supplément Pleine nature	6,75 €	10,75 €	11,50 €	34,00 €	66,00 €

Le secrétariat :